

Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues - janvier 2020

photo Christian Schroye - Rapid Lab, Compiègne

Tous mes vœux, chers amis, au seuil de cette nouvelle année et de cette nouvelle décennie. Pour les Avenues de Compiègne, l'année commence bien, puisque notre Maire vient de faire rénover l'avenue de la Résistance (après une étroite concertation entre les services techniques de la Ville et les administrateurs de votre association) : c'est une parfaite réussite esthétique et pratique, et nous espérons que le stationnement sauvage sera fortement réduit grâce aux aménagements réalisés... sur l'avenue de la Résistance du moins: les autres Avenues devront évidemment bénéficier d'aménagements similaires, pour la plus grande satisfaction des Compiégnois et des touristes. L'importante question de la sécurité des piétons et de la vitesse des automobilistes sur les Avenues reste malheureusement toujours d'actualité. Nous attendons encore des initiatives concrètes et nous vous en ferons part dès qu'elles nous auront été précisées.

Nous constatons avec satisfaction que les Avenues – et l'association des Avenues – sont au cœur de la campagne menée par les deux principaux candidats aux élections municipales. Le premier adjoint au Maire avait adhéré dès la fondation de notre association en 2012. Le principal concurrent de M. Marini, Daniel Leca, vient d'adhérer en 2019 et a dernièrement mis sur la place publique l'importante question de l'avenir du Haras. Les Grandes Écuries du roi resteront-elles propriété de l'ARC ou seront-elles vendues ? Deveniront-elles un prolongement du centre-ville ou accueilleront-elles un nouveau programme immobilier ? Nous comptons envoyer prochainement un court questionnaire aux candidats en lice pour qu'ils nous précisent leur point de vue sur cet enjeu urbanistique majeur et sur l'avenir du quartier des Avenues dans son ensemble. Vous trouverez dans cette livraison des Gazouillis le texte des nombreux courriers et courriels que nous avons adressés au Maire et au commissaire de Police de Compiègne et les réponses qui nous ont été faites.

Pour que vive Compiègne, il faut que les Avenues – fleuron patrimonial et poumon vert de notre ville – retrouvent leur place, la première !

Éric Georgin

Lettre du président de l'association des Avenues au Maire de Compiègne

(22 octobre 2020)

Monsieur le Maire,

Le conseil d'administration de l'association des Avenues de Compiègne s'est réuni pour prendre connaissance du plan de réaménagement de voirie, concernant l'avenue de la Résistance, daté du 14 octobre 2019.

Nous vous remercions vivement de cette ambitieuse première tranche de travaux, qui doit commencer le 28 octobre prochain – une seconde tranche devant suivre en janvier 2020 –, mais nous tenons à vous signaler un correctif qui nous semble nécessaire au plan qui nous a été fourni par MM. Bachelet et Minetto.

Vous aviez en effet pris l'engagement, lors de l'Assemblée générale de notre association, en juin dernier, de supprimer la place de stationnement aménagée en 2010 pour un riverain du bas de l'avenue de la Résistance. Cet engagement avait été vivement applaudi par nos adhérents. En effet cet aménagement – comme a pu nous l'indiquer M. Michel Foubert, membre de notre association, et comme vous nous l'avez vous-même confirmé – n'a fait l'objet d'aucune convention d'occupation privative du domaine public dans les termes du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Or, dans le cadre des réaménagements en cours, si le plan du 14 octobre n'est pas amendé, ce riverain bénéficiera d'un accès à la porte de son jardin (il n'a en effet pas de garage), délimité par des plots en bois, à usage de stationnement privatif. Cette exception créerait une inégalité de traitement entre les riverains et rendrait difficile la verbalisation du stationnement sur le domaine public, alors même que l'interdiction de stationner va être réaffirmée par l'implantation de nouveaux panneaux.

En outre, cet ambitieux programme de réaménagement, qui va grandement valoriser l'avenue de la Résistance et lui redonner son aspect et sa fonction de promenade pour les Compiégnois – en supprimant le stationnement sauvage –, devrait être l'occasion, selon nous, de contraindre – par une intervention de la Police municipale notamment – les propriétaires dont l'entrée de garage sur l'avenue va être réaménagée à grands frais, à ne plus stationner sur le domaine public, conformément aux dispositions de l'article R. 317-10, III, 1° du Code de la route, confirmé par l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017. La question de l'occupation privative, sans titre, du domaine public, au sens du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, serait ainsi réglée pour le cas que nous venons d'évoquer et pour d'éventuels autres manquements futurs à la législation.

Je vous demande de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments dévoués et dévoués, Éric Georgin

Lettre du Maire de Compiègne, en date du 24 octobre 2019, aux administrateurs de l'association des Avenues

(Cette lettre et le plan qui l'accompagne ont été mis en ligne sur notre site)

Cher Monsieur,

En votre qualité de membre de l'association du quartier des Avenues, vous avez rencontré Monsieur Bachelet, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Espaces Urbains, Déplacements et Patrimoine et Monsieur Minetto, Directeur de l'Espace Urbain, au sujet de divers problèmes concentrés principalement dans l'Avenue de la Résistance.

Cette rencontre a été particulièrement constructive puisque certains travaux seront réalisés dans les contre-allées, pour éviter des stationnements gênants et anarchiques.

J'ai pris connaissance que la fourniture et pose de lisses béton et de plots en bois constituent des dispositions qui apporteront non seulement une touche plus esthétique à cette avenue, mais aussi des aménagements efficaces pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

La création d'accès directs aux propriétés et la rénovation du revêtement des allées sont une bonne solution qualitative et répondront à l'attente des riverains.

J'ajoute que la mise en place d'une signalisation verticale complémentaire (pose de panneaux stationnement interdit et limitation de vitesse) ainsi que la reprise en peinture de la signalisation horizontale par le service de la voirie (réfection en peinture des marquages) suivant les conditions météorologiques renforceront ces aménagements.

En terme de planification, je vous confirme que les travaux seront réalisés entre le lundi 28 octobre et le vendredi 15 novembre, sauf aléas climatiques défavorables.

Une deuxième phase de travaux concernant l'installation de bornes fonte est prévue début 2020 et finalisera ce projet, tant attendu par les membres de l'association du quartier des Avenues.

Le plan des aménagements pourra ainsi être publié dans le prochain bulletin de l'association.

Je me réjouis que la collaboration entre l'association et la Ville de Compiègne ait abouti à une complète adhésion sur les aménagements qui dessineront une nouvelle perspective de l'Avenue de la Résistance.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués (Signature)

Courriel du président de l'association des Avenues au maire de Compiègne

(19 novembre 2020)

Monsieur le Maire,

Merci pour votre lettre du 24 octobre 2019, qui fait le point sur les importants travaux de rénovation et de valorisation de l'avenue de la Résistance. Le conseil d'administration de l'association des Avenues de Compiègne – qui a été étroitement associé à ce beau projet en cours de réalisation – vous en est vraiment très reconnaissant. Nous porterons à la connaissance de nos adhérents, dans la prochaine livraison de *Quoi de neuf à Compiègne?*, votre lettre et la présentation des travaux qu'elle détaille.

Votre lettre a croisé celle que je venais de vous adresser le 22 octobre. Puis-je vous la remettre en mémoire ? Nous souhaiterions en effet pouvoir publier votre réponse sur la question qu'elle soulevait (la place de stationnement malencontreusement aménagée en 2010 pour un riverain de l'avenue de la Résistance), de même que sur la question de la circulation sur les Avenues et la sécurité des riverains (j'ai pour ma part récemment failli être fauché par une voiture en traversant l'avenue de la Résistance alors que je me rendais au marché). Je profite de cette lettre pour vous remercier d'avoir mis en place un dispositif pour étudier les flux de véhicules sur l'avenue Royale et l'avenue de la Résistance – dont nous aimerions pouvoir connaître et, si possible, publier les conclusions dans le même bulletin –, ainsi que pour le contrôle inopiné de la vitesse qui a été récemment opéré sur l'avenue Royale.

Dans l'attente de ces réponses qui nous permettront de mettre en page et d'adresser à nos adhérents les *Gazouillis des Avenues* de janvier 2020,

je vous demande de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments de vive reconnaissance, Éric Georgin

Réponse du Maire de Compiègne au courrier précédent

(28 novembre 2019)

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier électronique du 19 novembre dernier me faisant part de vos remarques à propos des travaux de rénovation de l'Avenue de la Résistance, et j'en ai pris connaissance avec intérêt.

Je veillerai au respect strict de la légalité pour ce qui est du stationnement dans cette Avenue et ne manquerai pas de communiquer, dès que j'en disposerai, le résultat de la campagne de comptage de vitesse actuellement en cours.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lettre du président de l'association des Avenues au commissaire Chalvet

(13 décembre 2019, 10 h 47)

Monsieur le commissaire,

L'association des Avenues de Compiègne, fondée en juin 2012, est l'une des associations les plus nombreuses et les plus actives pour la défense du patrimoine compiégnais. Elle a obtenu de M. Marini, Maire de Compiègne, la réalisation d'importants travaux de voirie (pour un budget de 57 000 euros) destinés à rénover et à valoriser l'avenue de la Résistance (voir les détails dans le courrier de M. Marini, en date du 24 X 2019, que vous trouverez en première pièce jointe).

Ces travaux avaient notamment pour objet de mettre fin au stationnement sauvage qui, depuis deux ans et malgré les panneaux d'interdiction placés de loin en loin, transforment régulièrement les Avenues, et notamment l'avenue de la Résistance, en un vaste parking anarchique (voir, en deuxième pièce jointe, la motion que nous avons adressée au Maire de Compiègne lors de l'Assemblée générale de notre association du 10 juin 2017), alors même que ces Avenues sont l'un des attraits touristiques majeurs de Compiègne et un lieu de promenade prisé par les riverains de ce quartier, les Compiègnais et tous ceux qui découvrent le quartier des Avenues, cette « ville à la campagne ».

Les travaux programmés sont en grande partie réalisés – une dernière tranche, minime, sera terminée en janvier 2020 –, mais, comme vous le montrera le cliché qui constitue la troisième pièce jointe, le stationnement sauvage n'a pas cessé pour autant sur les bas-côtés, et certains propriétaires continuent à garer leur véhicule sur l'accès de leur garage – pourtant réaménagé à grands frais –, contrairement aux dispositions de l'article R. 317-10, III, 1° du Code de la route et à l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017.

Le conseil d'administration de l'association des Avenues de Compiègne, que je préside, vous serait très reconnaissant si vous vouliez bien faire procéder à une verbalisation régulière et aléatoire des automobilistes qui se garent illégalement sur les Avenues, les bas-côtés des Avenues – et les chemins de promenade qui bordent les Avenues – et des propriétaires riverains qui, en connaissance

de cause – de nouveaux panneaux ont en effet été posés, avenue de la Résistance, pour rappeler l'interdiction de stationner sur le domaine public classé – continuent à stationner illégalement sur les Avenues, à les dégrader – alors qu'elles viennent d'être rénovées à grand frais – et nuisent ainsi à l'attrait touristique de notre ville et aux loisirs et à la vie quotidienne de ses habitants.

Permettez-moi, pour finir, Monsieur le commissaire, de vous signaler la vitesse excessive de nombreux automobilistes sur les Avenues – qui, bien loin des 50 kilomètres heures autorisés, atteignent les 100 km/h et doublent les automobilistes qui respectent les limitations de vitesse, avenue Royale notamment. Pour ma part, j'ai failli être fauché il y a 15 jours en traversant l'avenue de la Résistance en me rendant au marché : l'automobiliste allait si vite qu'il lui aurait été parfaitement impossible de freiner à temps, si je n'avais fait un bond pour l'éviter ... Là aussi, des contrôles de vitesse inopinés et réguliers, permettraient sans doute de mieux garantir la sécurité des riverains des Avenues, des promeneurs et des nombreux écoliers qui fréquentent le collège Monod, l'Ecole Sainte-Marie et l'Institution Sévigné.

Dans l'espoir que cette lettre retiendra votre attention, et en restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire, je vous demande de croire, Monsieur le commissaire, en mes sentiments respectueux et dévoués.

Réponse du commissaire Chalvet

(13 décembre, 11 h 30)

Bonjour Monsieur Georgin, c'est noté pour l'ensemble. Pour tout ce qui concerne les stationnements, je vais transmettre à la Police Municipale de Compiègne dont c'est le cœur de métier. Pour la vitesse, nous allons organiser des contrôles vitesse, ce qui devrait réfréner quelques ardeurs. Bien à vous, Commissaire Chalvet



Infraction à l'article R. 317-10, III, 1° du Code de la route et à l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017... Nous souhaitons une verbalisation régulière des contrevenants par la Police municipale.

Courriel du président de l'association des Avenues au Maire de Compiègne

(12 décembre 2019)

Monsieur le Maire,

Permettez-moi de porter à votre connaissance le mail (et les pièces jointes) que je viens d'adresser au commissaire de Police de Compiègne, à propos du stationnement anarchique sur les Avenues. Certains propriétaires continuent en effet à garer leur véhicule sur la voie d'accès à leur garage (qui vient juste d'être rénovée), alors que le code de la route et un arrêt de la cour de cassation leur impose de rentrer leur voiture à l'intérieur dudit garage (article R. 317-10, III, 1° du Code de la route et à l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017). Par ailleurs, certains automobilistes stationnent désormais sur les bas-côtés, le stationnement sur les sentiers de promenade ayant été limité par la pose de plots en bois. La seule solution pour venir efficacement à bout du stationnement sauvage qui risque de dégrader rapidement l'avenue qui vient d'être rénovée à grands frais est donc, bien évidemment, de faire appliquer l'interdiction de stationner sur le domaine public classé (qui a d'ailleurs été réaffirmée par la mise en place de nouveaux pan-

neaux sur l'avenue de la Résistance) au moyen d'une verbalisation régulière des contrevenants.

Ce courriel attire par ailleurs l'attention du commissaire de Police de Compiègne sur la vitesse excessive des automobilistes sur les Avenues (dont j'ai récemment failli être la victime). Comme vous le savez, nous attendons avec intérêt l'étude que vous avez commandée aux services de la Ville sur cet important sujet. La vie des promeneurs, des riverains et des élèves qui fréquentent l'École Sainte-Marie, le collège Jacques-Monod et l'Institution Sévigné est en effet régulièrement menacée par la vitesse excessive d'automobilistes qui dépassent les 100 kilomètres/heure (et doublent même ceux qui respectent le code de la route), bien loin des 50 km/h autorisés.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de mes sentiments respectueux,

Éric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne

Pour adhérer à l'association des Avenues, remplissez et envoyez ou déposez ce bulletin accompagné d'un chèque au 2, rue Hurtebise - 60200 Compiègne : 15 € (membre actif) - 20 € (couple de membres actifs) - À partir de 30 € (membre bienfaiteur)

Nom Prénom

Adresse

Tél. Mèl

Si vous souhaitez recevoir la conférence que nous allons éditer dans notre collection Le Promeneur des Avenues : Éric Anceau, *Napoléon III, l'impératrice Eugénie et Compiègne*. Ajouter 10 € (au lieu de 13 € dans le commerce)

Nom prénom commande exemplaire(s)

de la conférence d'Éric Anceau, au prix unitaire de 10 €, soit €. Prière de libeller le chèque à l'ordre de l'association des Avenues de Compiègne